



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Algérie

Question écrite n° 65190

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les crédits publics alloués annuellement à l'Algérie. Il lui demande de bien vouloir lui préciser le montant de ces crédits, leur affectation, ainsi que les actions qu'ils ont effectivement permis de financer. Il lui demande également de bien vouloir apporter toutes précisions complémentaires utiles permettant d'opérer une comparaison avec les crédits alloués au Maroc et à la Tunisie.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères a programmé pour 2001 au titre de ses crédits d'intervention pour l'Algérie la somme de 90,7 MF (13 827 125 EU), à laquelle il convient d'ajouter 25 MF (3 811 225 EU) du Fonds de solidarité prioritaire (Titre VI). Les crédits de fonctionnement (Titre III) se sont élevés à 6 MF (914 694 EU). Cette enveloppe est répartie à hauteur de 39,7 % pour la coopération universitaire et scientifique, 39,1 % pour la coopération technique, 19,5 % pour la coopération linguistique et culturelle et 1,6 % pour l'action audiovisuelle. Cette coopération est essentiellement fondée sur trois axes prioritaires : la formation des élites, la transition vers l'économie de marché et la promotion de la langue française. Dans le domaine de la formation et le perfectionnement des élites algériennes, un nouveau programme boursier, « programme cadre franco-algérien de formation supérieure en France », a été signé le 31 janvier dernier. Cofinancé à 40 % par la partie algérienne, il a bénéficié depuis sa création en 1987, à plus de 5 000 étudiants, enseignants et fonctionnaires algériens qui ont suivi des formations de 2e et 3e cycles dans plus de 300 établissements, universités et unités de recherche et 200 filières de formation. Les programmes universitaires de recherche-formation sont gérés par ailleurs par le comité mixte d'évaluation et de prospective qui se réunit une fois par an. En ce qui concerne la restructuration des administrations et entreprises et la transition vers l'économie de marché, la coopération appuie les ministères techniques (santé, habitat, agriculture, transports) et d'autres secteurs spécifiques, tels que les impôts ou les douanes. Un soutien est également apporté à la formation professionnelle par le biais de crédits délégués à l'Agence française de développement. Enfin, la promotion et la diffusion de la langue et de la pensée françaises se font au travers de la mise à niveau linguistique et pédagogique de 500 professeurs de français, l'aide à la refonte de programmes, la formation d'inspecteurs, etc. Le lycée international, dont l'ouverture est prévue en 2002, constituera un instrument important de la coopération éducative. La coopération culturelle porte notamment sur l'appui documentaire, le soutien à l'édition et à la formation. L'année de l'Algérie en 2003 et la réouverture progressive des centres culturels français devraient permettre d'accompagner de manière notable la renaissance de la vie culturelle locale. Enfin, un projet a été élaboré, au titre du Fonds de solidarité prioritaire. Intitulé « appui institutionnel pour le développement du secteur économique en Algérie », il s'élève à 20 MF (3 048 980 EU). Des projets sont également en préparation dans les secteurs de la modernisation des institutions algériennes, de la formation professionnelle et de la gestion des ressources en eau. A titre de comparaison, l'enveloppe réservée au Maroc s'est élevée pour cette même année à 116,3 M.F. (Titre IV, soit 17,7 M EU), 25 MF (Titre III, soit 3,8 M EU) et 55 MF au titre du Fonds de solidarité prioritaire (soit 8,4 M EU). En ce qui concerne la Tunisie, les crédits d'intervention ont été de 80,485 MF (soit 12 269 859 EU),

de 17 MF au titre du Fonds de solidarité prioritaire (Titre VI, soit 2 591 633 EU) et de 5,623 M.F. (857 220 EU) en crédits de fonctionnement.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65190

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 août 2001, page 4616

Réponse publiée le : 22 octobre 2001, page 6049